

# MEETING NATIONAL DE COURSES STADE OLYMPIQUE DE LA PONTAISE – LAUSANNE 27 JUILLET 2024 – DIRECTIVES TECHNIQUES

#### LE PLUS IMPORTANT EN BREF

- ⇒ Faire une croix au « Confirmation Board » I sur chacune des listes de discipline auxquelles on participe, au plus tard 60 minutes avant l'épreuve. Pas de coche = Pas de start (voir point 4).
- ⇒ Toutes les directives sont valables pour l'ensemble de la compétition, prière de les lires dans leur intégralité.
- ⇒ L'utilisation d'écouteur est interdite sur l'emplacement des compétitons (voir point 8)

## 1. ACCES AU STADE | PARKING

## Stade olympique de la Pontaise

#### Adresse

Route des Plaines-du-Loup 7, 1018 Lausanne

### En transports publics

Depuis la gare de Lausanne, prendre le bus n°1 jusqu'à l'arrêt Stade Olympique.

#### En voiture

Prendre la sortie d'autoroute « Lausanne-Blécherette ». Suivre le panneau Stade Olympique.

#### **Parking**

Des places sont disponibles autour du stade. Si complet, possibilité de se stationner sur le parking P+R du Vélodrome (300 m en direction de l'autoroute).

## 2. VESTIAIRES

Vestiaires/douches à disposition dans la tribune sud du stade.

## 3. DOSSARDS | LICENCES

La remise des dossards se trouve sur la plateforme en haut des gradins, (voir plan annexé). Le retrait des dossards peuvent se faire dès 14h15.

## 4. « CONFIRMATION BOARD »: APPEL / CONFIRMATION DE PARTICIPATION

Le « Confirmation Board » se trouve sur la plateforme en haut des gradins, au même endroit que la remise des dossards (voir plan). Tous les participant(e)s ou (leur représentant) devront s'y présenter au plus tard **60 minutes** avant le début de la compétition de leur discipline pour y faire une croix sur chacune des listes de discipline sur lesquelles ils figurent. Dans le cas contraire, l'athlète se verra évincé de la discipline et la finance d'inscription non remboursée.

# 5. ECHAUFFEMENT

L'échauffement pour les courses est autorisé uniquement sur le stade d'échauffement annexe de 200m (voir plan).

# 6. PERSONNES AUTORISEES SUR LES EMPLACEMENTS

Sur les emplacements de compétitions il ne sera toléré ni entraîneurs, ni accompagnants ou autres représentants des clubs. Le non-respect de cette directive pourra entraîner la disqualification de l'athlète.

### 7. PRESCRIPTION POUR LA TENUE

Les concurrent(e)s doivent disputer les compétitions avec la tenue officielle de leur club. Si un club ne possède pas de tenue officielle ou que celle-ci n'est pas utilisable pour des raisons diverses, les concurrent(e)s doivent porter une tenue neutre et sans inscription.

## Précision importante pour tous/toutes les athlètes Règle : TR 6.3.2

La possession ou l'utilisation de caméscopes, magnétophones, radios, lecteurs cassettes ou CD, MP3, téléphones portables ou tout appareil similaire dans la zone de compétition est interdite.

## 8. CANTINE

Une cantine sera à disposition du côté Sud du stade.

#### 9. CONTROLE ANTI-DOPAGE

Au cours de cette compétition, des contrôles peuvent être effectués.

#### 10. SAMARITAINS

Un poste de samaritains se trouve sur l'emplacement de la compétition.

#### 11. ASSURANCES

L'assurance couvrant les accidents, vols etc... sont l'affaire des participants(e)s. L'organisateur décline toute responsabilité.

### 12. INFORMATIONS

Lausanne-Sports Athlétisme www.ls-athletisme.ch/meetingcourses

Davy DESGALIER
Vice-Président | Secrétaire général
davy.desgalier@ls-athletisme.ch